Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

collège de l'Osme
académie Poitiers

Aigre, le 30 septembre 2011

Aux parents d'élèves de troisième

Affaire suivie par
Sébastien Lotodé
Téléphone
05.45.21.11.21
Fax
05.45.21.28.17
Courriel
Ce.0160001p@ac-poitiers.fr

Adresse postale
1, rue du renclos
16140 AIGRE

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de leur enseignement, et plus particulièrement de l'éducation à l'orientation, il est proposé aux élèves de suivre une séquence d'observation en entreprise d'une durée de 3 jours.

Les objectifs sont les suivants :
- étudier l'entreprise et son environnement
- observer les postes de travail
- compléter le carnet de stage

Cette séquence d'observation se déroulera du 7au 9 décembre 11 (possibilité de la prolonger le samedi 10 décembre).

L'entreprise d'accueil est recherchée par l'élève aidé par ses parents et les enseignants et validée par le chef d'établissement.

Il n'est pas souhaitable que plusieurs élèves soient avec la même personne. De même travailler avec un membre de la famille n'est pas l'objectif de ce stage.
Néanmoins, si votre enfant n'a pas 14 ans à la date du stage, il pourra poursuivre une séquence d'observation dans un établissement où ne sont employés que les membres de la famille (art. L200-1 du code du travail) ou bien dans les administrations, les établissements publics administratifs et les collectivités territoriales (art D-332-14 du code de l'Education)

Ces trois jours passés en entreprise sont un élément important du projet d'orientation de votre enfant, votre concours est donc indispensable.

La convention signée par le chef d'entreprise, l'élève, les parents devra être remise au professeur principal pour le lundi 21 novembre 2011 impérativement.

Mme Boutin, Mme Lascours et moi-même sommes à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Principal

Collège de l'Osme

Sébastien Lotodé